

20 OCT. 2020

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### Délibération N° RTM/2020-09.10//014

**Portant délégation générale au Directeur Général pour la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres**



CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
Séance du 09/10/2020  
à 10H00  
Salle Camille DARSIERE

Date de la convocation :  
02 octobre 2020

Date d'envoi :  
03 octobre 2020

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	5
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	1
Suffrages exprimés	6
Vote : · Pour :	6
· Contre :	0
· Abstentions :	0

Le 09 Octobre 2020 à 10H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France, selon les dispositions de ses statuts.

#### Présents :

##### **Pour la CTM :**

- Monsieur Lucien ADENET
- Monsieur Louis BOUTRIN
- Madame Lucie LEBRAVE

##### **Pour la CACEM :**

- Monsieur Didier LAGUERRE

##### **Pour CAP NORD :**

- Madame Chantal MAIGNAN

#### Absents ayant donné pouvoir :

##### **Pour la CTM :**

- Madame Sylvia SAITHSOOTHANE à Monsieur Lucien ADENET

#### Absents :

##### **Pour la CAESM :**

- Monsieur José MIRANDE

#### Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Les membres de l'Administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de la Commande Publique ;

Vu la loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-Mer et notamment son article 37 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-30.01/002 du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-29.06/018 du 29 juin 2020 portant désignation des membres élus au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu les statuts modifiés de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE déposés en préfecture le 17 juillet 2020 ;

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir débattu,

### ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

**Article 1 :** Il est donné délégation générale à Monsieur le Directeur Général, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des compétences de la Commission d'Appel d'Offres.

**Article 2 :** Cette délégation porte sur tous les marchés publics et accords-cadres quel que soit leur montant, leur nature et les procédures desquelles ils résultent.

**Article 3 :** Le Directeur Général rend compte à la plus proche réunion du Conseil d'Administration de l'exercice de cette compétence déléguée.

**Article 4 :** Lorsque que les circonstances l'exigent, le Directeur Général peut subdéléguer, par arrêté, les attributions qui lui sont ainsi confiées par le Conseil d'Administration au titre des articles précédents, à un ou plusieurs directeurs de service.

**Article 5 :** Le Directeur Général, chargé de l'exécution de la présente délibération, peut prendre toutes les mesures d'application utiles et signer toutes les pièces, tous les actes et

documents nécessaires à son exécution et à l'exercice des compétences qui lui sont déléguées.

**Article 6 :** La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement.

**Article 7 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État dans la collectivité territoriale de Martinique.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec six (6) voix pour, en sa séance du 09 octobre 2020.

**Pour extrait certifié conforme,  
Fort-de-France, le**

Le Président du  
Conseil d'Administration de la  
Régie des Transports de Martinique



*Lucien ADENET*